

Arrêté du 22 février 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de géomètre principal du corps des géomètres-cadastrateurs des finances publiques

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	05/03/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	BCRE1030472A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023658215

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] L'examen professionnel prévu au 1° du II de l'article 25 du décret du 11 novembre 2009 susvisé comporte une épreuve écrite : réponses à des questions et/ou résolution de cas pratiques portant sur l'organisation [...]

[...] Politique conventionnelle de numérisation : procédure et enjeux, travaux à la charge des services du cadastre (géoréférencement, vérification de la numérisation, montée en charge).

[...] V. - Législation fiscale et évaluation des propriétés bâties et non bâties. Redevables et bénéficiaires des taxes foncières et annexes. [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 2010-983 du 26 août 2010 portant statut particulier des géomètres-cadastreurs des finances publiques ; Vu l'arrêté du 13 octobre 1995 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts ; Vu l'arrêté du 11 septembre 1997 fixant la liste, la valeur, le programme et les conditions d'attribution des brevets de qualification et des prébrevets prévus par le décret n° 97-8 du 7 janvier 1997 fixant le statut particulier des géomètres du cadastre, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE BCRE1030472A du 5 mars 2011, « Arrêté du 22 février 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de géomètre principal du corps des géomètres-cadastreurs des finances publiques ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023658215> (consulté le 31 août 2026).